



Plantations d'arbres M. M. inc.

2223, St-Adrien,
Jonquière (QC),
Canada, G7S 4A8

Tél: 418 548-4040
Fax: 418 548-1651
pamm@pamm.ca

LISTE D'ÉQUIPEMENT

DÉBROUSSAILLEURS

Le travailleur doit, selon son contrat de travail, fournir tous les outils, équipements et fournitures obligatoires et nécessaires à son emploi. L'employeur remboursera les EPI selon sa *Politique des équipements obligatoires*, qui figure au contrat de travail.

ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES :

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) OBLIGATOIRES :

- Des bottes de sécurités répondant à la norme CAN/CSA;
- Des bottes de sécurité pour utilisateurs de scies à chaînes : CAN/CSA-Z195-02 contre les coups de scie.
- Une paire de gants offrant une protection contre les blessures et une bonne adhérence;
- Un pantalon forestier de sécurité non modifié, offrant une protection avant (catégorie B) de la Norme CSA/BNQ 1923-450-M91;
- Un pantalon certifié pour les utilisateurs de scies à chaînes : protection complète (catégorie A) de la Norme CSA/BNQ 1923-450-M91;
- Des lunettes de sécurité et/ou écran facial conformes à la norme CAN/CSA;
- Un protecteur auditif (coquilles) ou bouchons conformes à la norme ACNOR;
- Un casque de sécurité conforme à la norme CAN/CSA Z94.1;
- Un pansement compressif à sa portée (fourni par PAMM en début de saison).

AUTRES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES :

- Débroussailleuse avec protecteur de lame d'origine (garde) et lames de rechange
- Outils d'entretien pour la débroussailleuse
- Harnais de sécurité en bon état et dont le linguet de sécurité est fonctionnel
- Pour ceux qui utilisent leur véhicule personnel :
 - Permis de conduire
 - Radio de communication
 - Bidons pour l'essence de la débroussailleuse conforme ACNOR ou CSA
 - Porte-bagages **extérieurs** pour le transport de l'essence
 - Extincteur conforme pour véhicule : inspecté avant le début des travaux
 - Trousse de premiers soins pour véhicule
- Pour ceux qui utilisent un VTT : Casque protecteur, visière et extincteur conformes
- Pour ceux qui utilisent leur roulotte personnelle sur les camps :
Minimum de 9 mètres cubes avec : extincteur, système de chauffage, détecteur de fumée (avec pile en état), détecteur de propane et détecteur de CO. Le tout inspecté avant le début des travaux.

- Suite en page 2 -

ÉQUIPEMENTS SUGGÉRÉS :

- Literie (non fournie par PAMM) : sac de couchage, couvertures, draps, oreiller, etc.
- Débarbouillettes et serviettes (non fournies par PAMM)
- Vaisselle (non fournie par PAMM) : tasse, bol, assiette, verre, ustensiles
- Savon à lessive (non fourni par PAMM)
- Articles de toilette
- Advil, antihistaminiques, pompe pour asthme, etc. (trousse de soins spécifique personnelle)
- Lotion solaire
- Trousse de réparation (couture)
- Vêtements de travail variés, pour différentes conditions climatiques (les températures varient beaucoup dans le nord du Québec, et ce, même pendant l'été)
- Ziplock (pratique pour garder le papier de toilette et les appareils électroniques au sec)
- Sac-O-Sec ou sacs de poubelles verts (toujours utile)
- Lampe de poche
- Duct tape (pour réparations diverses)
- Lacets en surplus pour bottes
- Boîte à lunch
- Récipient hermétique pour eau potable : 6 litres min.
- Imperméable (veste et pantalons)
- Lotion antimoustique
- Réveille-matin avec piles (interruptions quotidiennes de courant lors des transferts de génératrices!)
- Batteries
- Portable, iPod, etc., et écouteurs
- Vêtements relax et chaussures propres pour le soir au camp
- Etc.